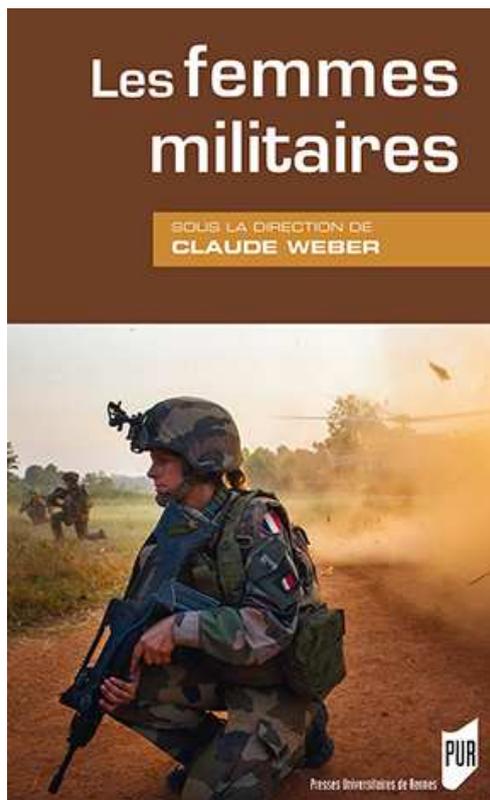


Abstract**Les femmes dans l'Armée suisse : un discours entre égalité et stéréotypes de genre**

Monay S., « Les femmes dans l'Armée suisse : un discours entre égalité et stéréotypes de genre ». In : Claude Weber (dir.), *Les femmes militaires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 207-218.

Présentation de l'ouvrage :

<http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=3978>



La Suisse et sa défense ont gardé la spécificité de reposer en majeure partie sur un système de milice, principe ancré dans la Constitution, alors que nombre de ses voisins renoncent progressivement à la conscription. Loin d'une armée professionnelle¹, chaque citoyen est appelé dès ses 18 ans et non les citoyennes suisses qui sont exemptes de ce devoir militaire. Bien que la Suisse se caractérise par un service militaire obligatoire *masculin*, on rencontre tout de même une organisation spécifique, rebaptisée en 1995 « Femmes dans l'armée » (FDA). Aujourd'hui, on évoque une « égalité de statut entre militaires féminins et masculins² », avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 d'Armée XXI³ ouvrant aux femmes l'accès à toutes les fonctions⁴ ainsi que le port obligatoire et systématique de l'arme de service. Ainsi, la seule différence formelle *a priori* qui demeure entre les sexes face au service militaire en Suisse réside dans son caractère obligatoire pour les hommes, volontaire pour les femmes. Cette égalité doit encore se déployer dans les actes : en effet, des études sur d'autres armées⁵ révèlent que les droits en action se heurtent parfois à des mécanismes sociaux qui en limitent la portée. Nous proposons ici une analyse de la communication de

¹ Les données fournies par le *Recensement de l'armée 2013 – Version abrégée* permettent d'estimer la part professionnelle à moins de 25% de l'armée d'active. Armée suisse, *Recensement de l'armée 2013 – Version abrégée*, Berne, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), 2013, p. 4.

² Br. Portmann D., « La femme dans l'Armée XXI », *FDA-Info*, n°3, décembre 2003, p. 31.

³ Suite à un référendum accepté le 18 mai 2003 par 76% des votant-e-s de la population helvète.

⁴ Sous condition de répondre à certains critères, notamment sportifs, semblables pour les hommes et les femmes.

⁵ Voir par exemples, Simonetti I., « Le service militaire et la condition des femmes en Israël. Quelques éléments de réflexion », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n°17, 2006, p. 78-95 ; Sorin K., *Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation des armées françaises*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Abstract

Les femmes dans l'Armée suisse : un discours entre égalité et stéréotypes de genre
l'institution militaire suisse relative à la place et à l'engagement des femmes en son sein, nous permettant de mieux saisir les processus de féminisation du système militaire suisse et ses discours pluriels sur l'égalité hommes-femmes. Ceci nous permettra de relever les tensions qui existent entre un discours d'institution présentant l'Armée suisse comme une opportunité intéressante pour les femmes, et la persistance de discours naturalisant les compétences selon le sexe et empruntant aux stéréotypes de genre.